VENTES A L'ENCAN.

Stroudback & Stern

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété Excellente pour Placement dans le Quatrième District.

Un placement splendide pour commerce et demeure No 3009 rue Tchoupitoulas, entre les rues Septième et Huitième.

Cottage simple 414 et 416 rue Huitième et cottage double Nos 418 et 420 rue Huitième, entre les rues Tchoupitoulas et St Thomas.

Cottage simple en briques No 2618 rue Tchoupitoulas et le cottage double en briques Nos 2620 et 2622 rue Tchoupitoulas.

Succession d'Elizabeth Hammel.

No 71,581—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR STROUDBACK & STERN, Leonard L. Stern, Encanteur—JEUDI, le 19 novembre 1903, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de Cour signé le 13 octobre 1903, par l'Hon. John St Paul, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, agissant pour l'Hon. George H. Théard, juge de la Division E, maintenant absent en congé dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée—

1° Un lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Tchoupitoulas (anciennement Levée), Septième, Huitième et Fulton, désigné par le No un sur un plan dressé par C. A. Hedin, daté le 26 avril 1849, déposé par le No 91 parmi les archives de J. R. Beard, ancien notaire, lequel lot mesure vingt pieds cinq pouces et une ligne et 3|5 à la rue Tchoupitoulas, cent quarante trois pieds quatre pouces six et 3|5 lignes de profondeur sur la ligne de division du lot No deux, cent quarante sept pieds neuf pouces et cinq lignes de profondeur sur l'autre ligne de côté et vingt pieds de largeur sur la ligne du fond, le tout en mesure américaine.

Les améliorations comprenant le joli emplacement à deux étages en bois pour résidence et commerce No 3009 rue Tchoupitoulas et contenant boutique et quatre chambres au rez-de-chaussée et galerie avec cinq chambres au premier étage, aussi une bâtisse dans le fond à deux étages ayant deux chambres à chaque étage, la cour a deux citernes. La maison est bien louée et rapporte $25.00 par mois.

2° Deux lots de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le quatrième district de cette ville, désignés par les Nos cinq et six dans l'ilet No 8, borné par les rues Huitième, Neuvième, Tchoupitoulas (anciennement Levée) et St Thomas (anciennement Fulton), lesquels lots sont contigus et mesurant chacun trente pieds de face à la rue Huitième sur les profondeurs suivantes. Le lot No cinq de cent deux pieds, deux pouces sur la ligne de côté borné par les lots Nos 1, 2, 3 et 4 et cent un pieds un pouce sur la ligne du lot No 6, et dix neuf pieds deux pouces de largeur dans le fond, et le lot No six a cent un pieds un pouce sur la ligne du lot No cinq et cent pieds sur la ligne du lot No 7, et dix neuf pieds, deux pouces sur la ligne du fond.

Les améliorations consistant en deux jolies résidences doubles en bois Nos 414-416 et 418-420 rue Huitième. Nos 414-416 comprenant un cottage simple contenant galerie sur le côté et quatre chambres, citerne, etc., et se loue $7.00 par mois. Nos 418-420 [illegible] résidence double ayant [illegible] chambres de chaque côté et se loue pour $7.00 par côté.

3° Deux certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances y appartenant situés dans ledit quatrième district de cette ville, désignés par les Nos quatorze et quinze, dans l'ilet borné par les rues Tchoupitoulas, Troisième, Quatrième et Water, sur un plan fait par L. H. Pilié, voyer, le 21 octobre 1859, déposé en l'étude de J. D. Augustin, ancien notaire, sur un plan No 282 déposé parmi les archives de T. Guyol, ancien notaire, lesquels lots mesurant chacun vingt-cinq pieds onze pouces six lignes de face à la rue Tchoupitoulas sur les profondeurs suivantes. Lot No 14, quatre vingt dix pieds, onze pouces et trois lignes, sur la ligne de côté le plus près de la rue Troisième, et de quatre vingt onze pieds, quatre pouces, sur la ligne la plus près de la rue Quatrième, et vingt cinq pieds dix pouces et six lignes, de largeur dans le fond, et le lot No 15, quatre vingt dix pieds onze pouces et trois lignes, sur la ligne du lot No 14 et quatre vingt dix pieds six pouces sur l'autre ligne de côté.

Les améliorations portant les numéros 2618 et 2620-2622, rue Tchoupitoulas. No 2618 comprenant un joli et substantiel cottage en briques en bonne condition, et contenant galerie sur la façade, vestibule, cinq chambres et hangar fermé, etc. et se loue pour $10 par mois.

Nos 2620 2622 comprenant un joli cottage double en briques ayant de chaque côté trois chambres, aussi bâtisse dans le fond ayant une chambre de chaque côté, la maison se loue pour $8 par côté et est en bonne condition.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option des acquéreurs, et la balance s'il y en a en un et deux ans, en billets des acquéreurs portant date égale avec l'adjudication, stipulant sept pour cent d'intérêt par an de la date jusqu'au paiement, devant être garantis par hypothèque et privilège de vendeur sur la propriété vendue. Les taxes d'Etat pour l'année courante [1903] devant être assumées par les acquéreurs au-dessus et en plus du prix de l'adjudication et faire un dépôt de 10 0|0 comptant au moment de l'adjudication. Les actes de ventes devant contenir les stipulations usuelles de cinq pour cent honoraires d'avocat en cas de procès, le transfert de l'assurance, etc., et devant être passés pardevant Félix J. Dreyfous, notaire, aux frais des acquéreurs.

18 oct—18 25—nov 1 8 15 19

J. Paul Hecker.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété du Troisième District—Cottage Double, Nos 1918 et 1920 rue St-Antoine.—Dans l'affaire de la Succession d'Alexandre Means.

No 71,486—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division A.

PAR J. PAUL HECKER, Encanteur—Bureau 830 rue Commune—JEUDI, le 12 novembre 1903, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières de la Nouvelle-Orléans, 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre daté et signé le 8 octobre 1903, par l'Hon John St Paul, juge de la Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, Division C, agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis juge de la Division A, maintenant absent en congé, dans l'affaire ci-dessus intitulée, il sera vendu à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, etc., situé dans le troisième district de cette ville, dans l'ilet désigné par le numéro municipal 909, borné par les rues Prieur, Johnson, Annette et St-Antoine, ledit lot est désigné par la lettre E et mesurant 32 pieds de face à la rue St-Antoine sur 128 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur et la balance en un crédit de un et deux ans, garanti par hypothèque et les clauses usuelles de sécurité, 8 0|0 d'intérêt par an de la date de l'adjudication. L'acquéreur devant assumer les taxes de 1903 et faire un dépôt comptant de dix pour cent au moment de la vente.

L'acte de vente pardevant L. A. Martinet, notaire aux frais de l'acquéreur.

11 oct—11 18 25—nov 1 8 12

J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE.

En vertu d'un ordre de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Division D, de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire No 71,663 succession de Constance et John M. Lescale, ledit ordre daté et signé le 22 octobre 1903, je vendrai à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, Nouvelle-Orléans, MERCREDI, le 25 novembre 1903, la propriété ci-après décrite à savoir:

1° Un lot de terre à Paincourtville, paroisse Assomption, borné du côté vers le Bayou Lafourche par le lot de C. J. Savoy et du côté vers les bois par le lot de John F. Maufray mesurant 60 pieds de face au chemin public à Brulé St Vincent, sur une profondeur de 190 pieds plus ou moins, ensemble avec les bâtisses et améliorations. Acquis livre des transferts 31, folio 662 et seq. 2° Un lot de terre à Paincourtville, paroisse Assomption mesurant 70 pieds au chemin public à Brulé St Vincent, sur une profondeur de deux arpents et demi, plus ou moins, entre lignes parallèles borné sur la façade ou le côté ouest par la manche Brulé St Vincent sur le côté nord par le lot autrefois appartenant à Urain Gervois à l'est par la terre de Mme H. C. Blanchard, et au sud par le lot de Scott Lewis, ensemble avec sept petites maisons de résidence, améliorations, etc. Acquis livre des transferts 41, fol. 194 et seq. 3° Un lot de terre dans la paroisse Lafourche, mesurant un demi arpent au chemin public sur un arpent de profondeur dudit chemin entre lignes parallèles avec réservation du lot mis de côté et maintenant occupé par l'Ecole publique. Acquis livre des transferts 27, folio 277. Conditions—Comptant.

J. L. ONORATO Encanteur, Bureau 303 rue Baronne.

25 oct—25—nov 1 8 15 22 25

Stroudback & Stern

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Le Magnifique Cottage Elevé,

Avec Terrains Spacieux, No 1233 Rue Huitième.

Encoignure Chestnut.

La Belle Bâtisse,

Avec Pelouse, coin des rues Chestnut et Sixième.

La Grande et Jolie Résidence,

2712 Esplanade.

De magnifiques lots à bâtir,

Dans l'Ilet des Rues Esplanade, Belle, White et Crète.

—ET—

QUATRE SPLENDIDES LOTS A BATIR,

Rue du Canal.

Coin de la Rue Alexander,

Borné par Murat et Iberville.

Mesurant 209 pieds de face à la rue du Canal sur une profondeur de 132 pieds.

Wilfred Beebe vs Mme Daisy Cook, femme de Sidney Cook, et son mari.

No 70,906—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D.

PAR STROUDBACK & STERN—Léonard L. Stern, Encanteur,—JEUDI, 19 novembre 1903, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu le 24 septembre 1903 et signé le 30 septembre 1903, par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, les propriétés ci-après décrites, à savoir:

No 1. Quatre lots de terre vacants, situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet No 580, borné par les rues Canal, Alexander, Murat et Donaue, désignés par les Nos Un, Deux, Trois et Quatre sur un plan de Hedin & Schlarbaum, architectes, daté le 17 novembre 1853 et déposé en l'étude d'Amédée Ducatel, ancien notaire, attenant l'un à l'autre et mesurant ensemble, plus ou moins, cent trente deux pieds, un pouce et sept lignes de face à la rue Alexander, deux cent neuf pieds, onze pouces et quatre lignes sur la rue du Canal, et deux cent quarante huit sur une ligne sur l'autre ligne de côté divisant lesdits lots de la balance dudit ilet qui est d'une forme irrégulière.

No 2 Quatre certains lots de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations, etc., qui s'y trouvent, situés dans le deuxième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Esplanade, Bell (anciennement St John) White (ou Sixième) et Crète (ou Septième) désignés par les Nos trois, quatre, cinq et six sur un croquis annexé à la vente par la défunte Veuve Henry Beebe à Richard P. Steckler passé pardevant F. D. Charbonnet, notaire, le 27me jour de mai 1901, d'après ledit croquis lesdits lots mesurent comme suit:

Lot No "Trois" formant le coin des rues Esplanade et White (ou Sixième), mesurant soixante neuf pieds onze pouces et huit lignes de face à la rue Esplanade, cinquante cinq pieds huit pouces et quatre lignes de largeur sur la ligne du fond, cent trente cinq pieds quatre pouces et deux lignes de profondeur sur la ligne de côté du lot No Deux, et cent trente pieds dix pouces et six lignes de profondeur et façade à la rue White (ou Sixième).

Lot No "Quatre" mesure quarante pieds, huit pouces de face sur la rue White (ou Sixième) vingt sept pieds de largeur dans le fond, cent onze pieds quatre pouces et sept lignes de profondeur dans les lignes du fond des lots Nos Deux et Trois, et cent un pieds sept pouces et cinq lignes de profondeur sur la ligne le divisant du No Cinq.

Lot No "Cinq" mesurant quarante deux pieds, huit pouces de face à la rue White (ou rue Sixième) vingt sept pieds de large dans le fond, cent un pieds, sept pouces et cinq lignes de profondeur sur la ligne le divisant du lot No Quatre, et quatre-vingt-treize pieds, cinq pouces et sept lignes de profondeur sur la ligne le divisant du lot No Six.

Lot No "Six" formant l'encoignure de la rue Bell (anciennement St John) et rue White (ou Sixième) mesurant quarante deux pieds huit pouces de face à la rue White (ou Sixième) vingt sept pieds de largeur dans le fond, quatre vingt treize pieds cinq pouces et sept lignes de profondeur sur la ligne le divisant du lot No Cinq et quatre vingt dix pieds de profondeur et façade sur la rue Bell (anciennement St John).

No 3. Deux certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Esplanade, Bell, White et Crète désignés par les lettres A et B sur un certificat d'arpentage par Chas. G. De l'Isle, C. E., daté le 17 octobre 1903, et mesurant comme suit: Le lot A formant l'encoignure des rues Esplanade, Crète et Bell, mesurant 56 pieds 7 pouces de face à la rue Esplanade, cent dix pieds, 11 pouces et quatre lignes à la rue Crète, soixante huit pieds, un pouce sur la rue Bell et à une profondeur de cent quarante un pieds quatre pouces et trois lignes sur la ligne de côté vers la rue White les mesure plus ou moins.

Le lot B, dans le même district et ilet, est contigu au lot ci-dessus décrit et a une façade de cent trente sept pieds cinq pouces à la rue Esplanade et une profondeur sur sa ligne de côté vers la rue Crète de cent quarante et un pieds quatre pouces et trois lignes, et une profondeur sur sa ligne de côté vers la rue White de deux cent treize pieds neuf pouces et sur sa ligne du fond il a une largeur et façade de cent soixante cinq pieds quatre pouces et une ligne sur la rue Bell, les mesures plus ou moins.

Les améliorations comprennent une grande et imposante résidence connue comme le No 2712 avenue de l'Esplanade; la bâtisse contenant galeries sur la façade et le fond chambre à bain, grand vestibule au centre à chaque étage et à quelques vingt chambres et vastes terrains. La maison est dans un voisinage charmant et a des rues pavées et est à proximité aux lignes de chars, etc.

No 4. Un certain morceau ou portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, servitudes et avantages y appartenant, ou de quelque façon en dépendant, situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'ilet désigné par le numéro municipal 187, borné par les rues Sixième, Septième, Chestnut et Colisée et mesurant quatre-vingt pieds de face à la rue Chestnut sur cent trente six pieds de profondeur et façade à la rue Sixième entre lignes parallèles. Ladite portion de terre formant l'encoignure des rues Sixième et Chestnut. La propriété sera vendue sujette au bail expirant le 15 mars 1904, au taux de $50 par mois et les billets du loyer seront livrés à l'acquéreur.

Les améliorations comprennent une jolie résidence en bois à deux étages couverte en ardoises retirée de la banquette et est connue comme le No 2905 rue Chestnut, coin Sixième, contenant au rez de-chaussée grand vestibule, salons à arche et une très grande salle à manger, office, galeries devant et derrière, etc. Le premier étage contient galeries devant et derrière, vestibule et bains avec les améliorations modernes et sanitaires 4 chambres à

Stroudback & Stern.

coucher, vestibule dans le fond, etc.; aussi une bâtisse à deux étages dans le fond attenant à la maison ci-dessus et communiquant par des galeries et contenant à chaque étage galerie, 2 chambres et escaliers, etc. La salle à manger et les salons ont de jolies cheminées en marbre. La maison a de grands terrains, 4 citernes, écuries, etc., et est près de toutes les convenances.

No 5 Quatre certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, servitudes et avantages y appartenant, situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet désigné par le numéro municipal 162 borné par les rues Septième, Huitième, Camp et Chestnut, lesdits lots sont désignés par les Nos Dix-sept, Dix-huit, Dix-neuf et Vingt sur un plan tiré par Moellhausen, voyer, le quatrième jour de mai 1844 et déposé en l'étude pour référence de L. Hermann, ancien notaire, et mesurant conformément audit plan, comme suit à savoir:

Lots Nos Dix-Sept et Dix-Huit chacun, trente un pieds onze pouces de face sur la rue Huitième par cent vingt cinq pieds de profondeur entre lignes parallèles et les lots Nos Dix Neuf et Vingt mesurent chacun trente deux pieds de face à la rue Huitième par cent vingt cinq pieds de profondeur entre lignes parallèles. Lot No Vingt formant l'encoignure des rues Huitième et Chestnut connu comme No 1233 rue Huitième. La propriété sera vendue sujette au bail expirant le 30 septembre 1904, au taux de $60 par mois et les billets du loyer seront livrés à l'acquéreur.

Les améliorations sont connues comme No 1233 rue Huitième, coin Chestnut, et comprennent un bel et attrayant cottage élevé avec mansarde, retiré de la banquette et entouré de vastes terrains, pelouses, jardins, etc. la maison contient un grand vestibule au centre, de très grands salons, et chambre à manger, six chambres avec deux mansardes, aussi galeries devant et à l'arrière, chambre à bain avec les améliorations modernes et sanitaires, offices, etc. Aussi une bâtisse en bois à deux étages adjacente dans le fond, et contenant cinq chambres, hangars, citernes et écuries dans la cour. Le vestibule, salons et salle à manger ont de magnifiques cheminées et candélabres, portes et fenêtres à glace artistique, les murs sont magnifiquement peints et à fresques. La maison est dans une splendide localité et près de toutes les commodités, lignes de chars, etc.

Termes et Conditions — Un tiers ou plus comptant, et la balance en un et deux ans ou en an à l'option des acquéreurs la portion de crédit de ladite vente devra être représentée par un ou des billets de l'acquéreur, garantis par liens et privilèges du vendeur sur la propriété vendu, ledit billet ou billets portant intérêt au taux de sept pour cent par an à partir de la date jusqu'au paiement. Acte de vente devant être passé pardevant F. D. Charbonnet, notaire public, aux frais des acquéreurs, qui assumeront, en plus, les taxes d'Etat et de ville pour l'année 1903, et devront aussi payer comptant au moment de l'adjudication dix pour cent du prix d'achat, l'acquéreur ou les acquéreurs paieront cinq pour cent sur le montant dudit billet ou billets en cas de nécessité d'un procès ou des procès pour en forcer le paiement desdits billets et pour garantir aussi le privilège des vendeurs et hypothèque spéciale.

Dinkelspiel & Hart, avocats.
Sambola & Ducros, avocats.

13 oct—13 18 25—nov 1 8 15 17 19

Paul & Gurley.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de Choix pour Résidence.

Voisinage Attrayant et Agréable.

Cottage élevé de terre et confortable, avec trois beaux et vastes terrains.

No 1204 rue Ste-Marie à l'encoignure de la rue Camp.

Succession de Joséphine A. Tuma.

No 59,099 — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans — Division A.

PAR PAUL & GURLEY — Albert Paul, Encanteur, bureau No 727 rue Commune.—JEUDI, le 26 novembre 1903, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu et conformément à un jugement lu, rendu en cour ouverte le 19 octobre 1903, et signé en cour ouverte le 22 octobre 1903 par l'Honorable T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, dans l'affaire de la succession de Joséphine A. Tuma et pour effectuer un partage, il sera vendu à l'enchère publique, à savoir:

Trois certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Ste Marie, Camp, Chestnut et St André, désignés par les Nos 1, 2 et 3 sur un plan fait par A. De Armas, voyer, daté le 15 novembre 1891, et d'après lequel dit plan ils mesurent en mesure américaine comme suit:

Le lot No 1 formant l'encoignure des rues Camp et Ste Marie, mesurant 28 pieds 10 pouces de face à la rue Ste Marie, 45 pieds de largeur dans le fond ou plus s'il y en a, 136 pieds 3 pouces de profondeur sur la ligne le divisant du lot No 2 et 138 pieds 8 pouces et 5 lignes de face et profondeur sur la rue du Camp, moins un empiètement sur la ligne du fond dudit lot de 1 pied 7 pouces et 1 ligne de face à la rue du Camp sur 10 pieds 8 pouces et 4 lignes de profondeur.

Les lots Nos 2 et 3 ont chacun 28 pieds, 10 pouces, et une ligne de face à la rue Ste Marie sur la même largeur dans le fond sur les profondeurs suivantes: le lot No 2 a 126 pieds, 3 pouces, sur la ligne le divisant du lot No 1 et 135 pieds, 9 pouces, sur la ligne du lot No 3, et ledit lot No 3 à la dernière profondeur mentionnée sur la ligne du lot No 2, et 135 pieds, 2 pouces sur la ligne du lot No 4.

Les améliorations comprenant le vaste, substantiel et commode cottage-résidence élevé, désigné comme le No municipal 1204 rue Ste Marie, et contenant un vaste salon, salle à manger, office, cuisine, etc., grandes chambres à coucher bien aérées, chambre à bain avec latrine patentée, vestibule au centre, etc. Le soubassement est bien pavé, suffisamment élevé pour être utilisé pour diverses choses, gaz et waterworks, citerne et hangars dans le fond, la propriété est embellie par une jolie pelouse sur la façade et le côté, vaste terrain dans le fond suffisant pour améliorations additionnelles si cela est nécessaire.

Conditions — Un quart ou plus comptant, la balance devant être payé en un, deux et trois ans, et attestés par trois billets garantis par lien de vendeur et privilège et toutes les clauses de sécurité avec 6 0|0 d'intérêt par an, ou l'acquéreur à son option peut payer le tout comptant. L'acte de vente devant être aux frais de l'acquéreur, pardevant Conrad G. Collins, notaire. Un dépôt de 10 0|0 du prix d'achat requis au moment de l'adjudication.

W. S. Benedict, Mark M. Boatner et O. H. Simpson, avocats.

25 oct—25—Nov 1 8 15 22 26

Le "Title & Mortgage Guarantee Co., Ltd,"
Bureau 312 Bâtisse Hennen,
Vous assure contre les vices dans les titres de vos propriétés. Titres examinés avec soin. L'examen ne vous coûte rien si le bon n'a pas été émis.
Venez nous Consulter pour Renseignements.
3 sept—3m—mar jeu dim

ANNONCES JUDICIAIRES

ETAT DE LA LOUISIANE, PAROISSE d'Orléans, Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 71,892, Division C—S. W. Clark & Sons vs ses créanciers—Ordre—Qu'il soit ainsi; qu'il est demandé qu'une réunion des créanciers des pétitionnaires soit appelée pour être tenue pardevant H. L. Leom[illegible], notaire public, MARDI, le 1er jour de décembre 1903, commençant à 10 heures a. m., après les délais légaux et avis donnés, dans le but de voter sur l'application desdits S. W. Clark & Sons pour un répit et du temps pour payer leurs dettes; que Theodore Roehl, Esq. avocat, soit et est présentement nommé pour représenter les créanciers absents de ladite raison sociale et que pendant ces procédures et jusqu'à un nouvel ordre de Cour, que toutes procédures judiciaires contre les pétitionnaires et leurs propriétés soient suspendues.

Nouvelle Orléans, 27 octobre 1903.

Signé JOHN ST-PAUL, Juge.

Pour copie conforme:
J. McCORMICK, Député-Greffier.

Jas McConnell Jr. Buck, Walshe & Buck, avocats.

28 oct—28—nov 1 6

Denis, Danziger & Tessier.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Le cottage simple en bois.

2121 Magnolia, entre les rues Jackson et Joséphine.

Succession de Anna C. Menki.

No 71,800—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DENIS, DANZIGER & TESSIER—J. C. Denis, encanteur—Bureau No 134 rue Carondelet—MARDI, le 3 novembre 1903, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 1er octobre 1903, l'Hon. John St Paul, juge de la susdite Cour, Division C, agissant pour l'Hon. Fred King, juge de la susdite Cour, Division B, maintenant absent en congé, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Joséphine, Jackson, Clio et (Mannsell) maintenant Magnolia, désigné par le No 6 sur un plan spécial, déposé en l'étude de Robert J. Ker, notaire en cette ville, comme plan No 12 du livre des plans No 1, lequel lot mesure, en mesure américaine, 30 pieds de face à la rue Magnolia, 30 pieds de largeur dans le fond sur une profondeur de 120 pieds 5 pouces 1 ligne entre lignes parallèles, les améliorations sont désignées par le No 2121 rue Magnolia et comprenant un cottage simple en bois, grand passage pour voiture sur le côté, contenant 4 chambres, petit hangar, écurie avec 13 stalles, citerne, hangar.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, la balance, s'il y en a, représentée par des billets de l'acquéreur payables en un et deux ans après date avec intérêt au taux de 8 pour cent par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garantis dans leur paiement par privilège de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue avec toutes les clauses usuelles de sécurité. 10 pour cent comptant au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant Valentine J. Stentz, notaire, aux frais de l'acquéreur, et l'acquéreur devant assumer les taxes de 1903 au dessus du prix de l'adjudication.

Geo. J. Ugrelner, avocat.

3 oct—3 4, 18 25—nov 1 3

ANNONCE JUDICIAIRE

Résidences Simples et Double dans le Quatrième District.

Succession de Nicholas J. Keating.

No 71,104—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DENIS, DANZIGER & TESSIER, encanteurs — Bureau No 134 rue Carondelet—MARDI, le 3 novembre 1903, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 25 septembre 1903 de l'Hon. John St-Paul, juge de la susdite Cour, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Carondelet, Ste Marie, St André et l'avenue St Charles, désigné par la lettre A, sur un plan ou certificat d'arpentage, daté 1er mars 1893, signé par J. O. Hasam, architecte, assistant ingénieur de ville d'après ledit plan ledit lot mesure 53 pieds 9 pouces de face à la rue Carondelet, 94 pieds 1 pouce 2 lignes sur la ligne de division du lot "D", 61 pieds 6 pouces sur une première profondeur faisant face à la rue Ste Marie, de là se rétrécissant à angle droit 27 pieds 6 pouces, de là une seconde profondeur de 35 pieds 4 pouces vers la ligne du fond qui a 26 pieds 3 pouces. Les améliorations sont désignées par le No 1904 rue Carondelet et comprenant une résidence simple à deux étages retirée du trottoir ayant une grille en fer sur le devant et contenant galerie sur la façade, vestibule, corridor, salons doubles à arches, salle à manger, salle à déjeuner, cuisine, office au rez-de-chaussée, vestibule, cinq grandes chambres à coucher, chambre à bain, chambre pour malles au premier étage. La maison est bien tapissée, installations de gaz partout, jolie pelouse sur le côté, deux citernes. Une résidence désirable dans un bon voisinage.

2° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le même district et ilet et est contigu à la propriété ci-dessus décrite, désigné par la lettre D sur le plan susdit et mesurant 24 pieds 2 lignes de face à la rue Carondelet, 120 pieds 7 pouces 2 lignes de profondeur sur la ligne de côté la plus près de la rue St André, 96 pieds 1 pouce 2 lignes de profondeur sur la ligne de division du lot A, de là s'élargissant à angle droit 9 pouces, de là une seconde profondeur de 24 pieds 6 pouces à la ligne du fond laquelle a 24 pieds 9 pouces et 2 lignes. Les améliorations sont désignées par le No 1908 rue Carondelet et comprenant une résidence simple à deux étages, contenant au rez-de-chaussée, vestibule, salons doubles, salle à manger, cuisine, office; au premier étage, vestibule, 6 chambres à coucher, chambre à bain. La maison est tapissée, avec installation de gaz partout, 2 citernes et hangar dans la cour. Une bonne résidence ou placement rémunératif.

3° Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le même district et ilet comme les mentionnées premièrement et secondement propriétés décrites, désignées par la lettre "B" sur ledit plan par Hasam d'après lequel dit lot mesurant 59 pieds, 1 pouce, 2 lignes de face à la rue Ste Marie, 53 pieds de profondeur sur la ligne de division du lot "C" 27 pieds 6 pouces de profondeur sur la première ligne de côté après la rue Carondelet de là se rétrécissant à angle droit 35 pieds 4 pouces, de là à une seconde profondeur de 25 pieds 6 pouces à la ligne du fond, laquelle a 24 pieds 6 pouces. Les améliorations sont désignées par le No 1688 rue Ste Marie et comprennent une résidence simple à deux étages, contenant vestibule, quatre chambres au rez de chaussée, le premier étage contenant quatre chambres, galerie, vestibule, hangar, deux citernes dans la cour. La maison est tapissée, installations de gaz partout.

4° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Baronne, Félicité, Carondelet et St André, désigné comme lot 7 de l'ilet 5 sur un plan No 29 du livre des plans déposé parmi les archives de G. R. Stringer, ancien notaire, lequel lot mesurant 30 pieds de face à la rue Carondelet sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations sont désignées par les Nos 1823 et 1827 rue Carondelet et comprennent un cottage double en bois contenant de chaque côté 6 chambres, office, galerie, citerne et hangar dans la cour. Toujours loué.

5° Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le quatrième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Baronne, St André, Félicité et Dryades, sur un plan et certificat d'arpentage daté le 27 décembre 1886 signé par A. De Armas, ancien député voyer de ville, annexé à un acte passé le 21 février 1893 pardevant F. J. Dreyfous notaire, lequel lot mesurant 30 pieds de face à la rue Baronne sur 120 pieds de profondeur. Les améliorations sont désignées par les Nos 1827 et 1829 rue Baronne et comprenant un cottage double avec deux étages dans le fond, retiré du trottoir avec grille en fer sur le devant et contenant de chaque côté 6 chambres, chambre à bain, vestibule avec escalier, office, galerie, 2 citernes, hangar. Dans un bon voisinage et d'un placement excellent.

Toutes les propriétés ci-dessus sont vendues sujettes aux baux et loyers là-dessus.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance, s'il y en a, en un crédit d'un an ou de un et deux ans à l'option des acquéreurs, la portion de crédit de ladite vente devant être représentée par des billets garantis par hypothèque et lien de vendeur sur la propriété vendue, et toutes les clauses usuelles de sécurité, lesdits billets devant porter 8 pour cent d'intérêt de la date d'adjudication jusqu'au paiement. L'acquéreur devant assumer et payer les taxes dues et exigibles pour l'année 1903. 10 pour cent au moment de l'adjudication.

Les actes de vente pardevant F. J. Dreyfous, aux frais des acquéreurs.

M. D. Dimitry, avocat.

3 oct—3 4 11 18 25—nov 1 3

Téléphonez—

J. GARLICK,

L'UNIQUE AFFICHEUR.

Les meilleurs tableaux, localités, résultats.

Bureau 633 Place Commerciale.

8 fev—1an

Denis, Danziger & Tessier.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Résidence Simple à un Etage, avec Mansardes, 914 N. Roman,

Entre les Rues St Philippe et Dumaine.

Joseph Fortier et als vs Ferdinand Fortier et als.

No 71,006—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DENIS, DANZIGER & TESSIER—J. C. Denis, encanteur, bureau 134 rue Carondelet—MARDI, le 1er décembre 1903, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu le 20 octobre 1903 et signé le 20 octobre 1903, par l'Hon. T. C. W. Ellis juge de la susdite Cour, Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite à savoir

Un certain lot de terre situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Roman, Dumaine, St-Philippe et Derbigny, désigné comme lot No 14 sur un plan fait par J. A. D'Hémécourt, député voyer, et annexé à un acte passé pardevant Ant. Abat, notaire en cette ville, lequel lot mesurant 23 pieds, 5 pouces de face à la rue Roman sur une profondeur de 127 pieds 7 pouces 1 ligne, s'élargissant 6 pieds 7 pouces, à une profondeur de 67 pieds 7 pouces 1 ligne, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, comprenant une résidence en bois à un étage avec mansarde et une bâtisse dans le fond, à deux étages, contenant dans les deux bâtisses 8 chambres, cabinet, deux citernes, etc., et désigné par le No 914 rue Roman. Un bon placement.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance en 1 et 2 ans ou en 1 an, le tout à l'option de l'acquéreur, la portion de crédit, s'il y en a, devant être représentée par des billets de l'acquéreur portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de la vente jusqu'au paiement final, l'acte de vente devant contenir toutes les clauses usuelles de sécurité, incluant 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès, et la police transférée. L'acte de vente devant être passé pardevant John C. Davey, Jr., notaire, aux frais de l'acquéreur, lequel doit assumer les taxes de 1903, en plus et au-dessus de son enchère, et devant déposer avec l'encanteur au moment de l'adjudication 10 pour cent du prix d'achat.

John F. C. Waldo, avocat.

31 oct—31—nov 1 8 15 22 29—déc 1

ANNONCE JUDICIAIRE.

Sur la Ligne de la Réserve Navale.

Quatre Bons Lots de Terre.

Succession de Frank Peters.

No 71,361—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans

PAR DENIS, DANZIGER & TESSIER—J. C. Denis, encanteur, bureau No 134 rue Carondelet.—JEUDI, le 26 novembre 1903, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la susdite Cour, Division E, daté le 20 octobre 1903, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Quatre certains lots de terre situés dans le Cinquième District de cette ville, au-delà de la ligne de la réserve navale, désignés sur un certificat d'arpentage par C. Uncas Lewis, député voyer de ville, comme lots "A" — "B" et Nos 52 et 53 et mesurant comme suit: Le lot A étant d'une forme triangulaire, 29 pieds le long de la ligne de la propriété de la succession de M. Trépagnier sur une profondeur sur une ligne oblique contiguë à la réserve navale de 90 pieds 6 pouces 6 lignes et 85 pieds sur la ligne du lot B, la ligne de côté se joignant dans le fond. Le lot B mesurant 13 pieds 6 pouces de face à la manche Saux 48 pieds de largeur dans le fond, contigu à la propriété de la succession de M. Trépagnier sur une profondeur de 170 pieds sur la ligne du lot No 52, et de 85 pieds sur la ligne du lot A et 90 pieds 8 pouces 7 lignes sur la ligne de la réserve navale et les lots 52 et 53 ont chacun 48 pieds de face à la manche Saux sur une profondeur entre lignes parallèles de 170 pieds.

CERTAINS D'AUGMENTER EN VALEUR.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur et la balance en 1 et 2 ans en billets des acquéreurs portant la même date que l'adjudication stipulant 7 pour cent d'intérêt par an de la date jusqu'au paiement, devant être garantis par hypothèque et lien de vendeur sur la propriété vendue; les taxes d'Etat de 1903 devant être assumées par les acquéreurs, en plus et au-dessus du prix de l'adjudication; les actes de vente devant contenir la stipulation usuelle de 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès et toutes les clauses usuelles et coutumières de sécurité. 10 pour cent au moment de l'adjudication. Les actes de vente pardevant F. J. Dreyfous, notaire aux frais des acquéreurs.

25 oct—25—nov 1 8 15 22 26

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mulets, Harnais, Outils de Stevedore.

Succession de Frank Peters.

No 71,361 Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR DENIS, DANZIGER & TESSIER, J. C. Denis, encanteur—Bureau 134 rue Carondelet—JEUDI, le 5 novembre 1903, à 10:30 heures a. m., sur les lieux, coin de la rue Nord Peters et l'avenue Jourdan, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 20 octobre 1903 de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la susdite Cour, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété-meuble ci-après décrite à savoir:

Deux mulets, Licence pour wagon, Harnais, 1|2 intérêt indivis dans certains outils de stevedore.

Le tout d'après l'inventaire enregistré.

Conditions—Comptant.

25 oct—25—nov 1 5

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Deux bons cottages simples dans le Quatrième District

No 2010 rue Sixième, entre les rues Rempart et Saratoga et 2011 rue Première entre les rues Rempart et Saratoga.

Peter Windstein vs George Smith et als.

No 71,015—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DENIS, DANZIGER & TESSIER—J. C. Denis encanteur — Bureau 134 rue Carondelet—JEUDI le 19 novembre 1903 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un jugement rendu le 12 octobre 1903 et signé le 16 octobre 1903, par l'Hon. John St-Paul, juge de la susdite cour, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Quatrième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Sixième, Septième, Sud Remparts et Saratoga, désigné par la lettre A ou le No 9, sur un plan par J. A. D'Hémécourt, daté le 27 mars 1861, et mesurant 30 pieds de face à la rue Sixième sur une profondeur de 110 pieds entre lignes égales et parallèles, les améliorations comprenant un cottage simple en bois désigné par le No 2010 rue Sixième et contenant 4 chambres, galerie de côté, citerne, hangar etc. Une bonne résidence ou un placement de rapport.

2° Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Première, Philippe, Saratoga et Sud Remparts désigné par le No 18 sur un plan fait par A. Knell, daté le 13 septembre 1852 et mesurant 30 pieds de face à la rue Première sur une profondeur de 86 pieds, 8 pouces et façade sur une allée de 10 pieds de largeur commune audit lot et autres. Les améliorations sont désignées par le No 2011 rue Première et contenant 4 chambres, galeries sur la façade et le côté, citerne hangar etc.

Dans un bon voisinage et en demande par de bons locataires.

Conditions — 1|3 ou plus comptant à l'option des acquéreurs et la balance s'il y en a devant être représentée par des billets de l'acquéreur, payables en 1 et 2 ans après la date, portant 8 pour cent par an d'intérêt de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garantis par lien de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue avec toutes les clauses usuelles de sécurité, l'acquéreur devant assumer les taxes de 1903, en plus et au-dessus du prix de l'adjudication et faire un dépôt de 10 pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication.

Les actes de vente pardevant Valentine J. Stentz, notaire, aux frais des acquéreurs.

18 oct—18 25—nov 1 8 15 19

Denis, Danziger & Tessier.

ANNONCE JUDICIAIRE.

BON COTTAGE DOUBLE,

2658 et 2660 Chemin de Gentilly, près du terrain des courses.

Succession d'Elena Blouin, femme défunte d'Atilano Blanco.

No 71,428 — Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR DENIS, DANZIGER & TESSIER, Encanteurs — Bureau 134 rue Carondelet—MARDI, le 10 novembre 1903, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 5 octobre 1903, de l'Hon. John St Paul, juge de la susdite Cour, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite à savoir:

Une portion de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le troisième district de cette ville, dans l'ilet borné par le Chemin de Gentilly, la Grande Route St-Jean, le Chemin de la Crête et la rue Septième et le Canal allant au Bayou Sauvage, laquelle portion de terre est désignée par la lettre A, sur un devis d'arpentage par C. Uncas Lewis, député voyer de ville, daté le 31 janvier 1898, et attaché pour référence à un acte passé le 4 avril 1899 pardevant Geo. C. Walshe, notaire, et mesurant 36 pieds 4 pouces de face au Chemin de Gentilly sur une profondeur sur la ligne de côté vers la rue Lepage et perpendiculaire à la ligne du Chemin de Gentilly de 112 pieds, une largeur dans le fond de 84 pieds, et une profondeur sur la ligne de côté vers la Grande Route St Jean de 77 pieds 2 pouces, laquelle dite portion de terre est composée de tout le lot No 8 et la plus grande portion du lot No 9, et une petite portion dans le fond du lot No 10, les améliorations comprenant un cottage double contenant de chaque côté 4 chambres, cuisine, hangar, citerne, etc.

Conditions—Comptant et l'acquéreur devant payer les taxes de ville et d'Etat de 1903, en plus et au dessus du prix de l'adjudication. 10 pour cent comptant au moment de l'adjudication. L'acte de vente pardevant A. J. Cahill, notaire, aux frais de l'acquéreur.

10 oct—10 11 18 25—nov 1 8 10

Jacob A. Reinach.

ANNONCE JUDICIAIRE

Une étendue de Terre de Valeur au dessous d'Alger.

Succession de Louise E. Sturm.

No 68,923—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR JACOB A. REINACH, Encanteur—Bureau No 304 rue Baronne—JEUDI, le 19 novembre, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne. En vertu d'un ordre daté et signé le 12 octobre 1903 par l'Hon. John St-Paul, juge de la Cour Civile de District, Division C, agissant pour l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Division E, Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai de vendre à l'enchère publique la propriété ci-après décrite à savoir—

Une certaine étendue ou portion de terre désignée comme partie des lots Nos D. et Onze propriété de plantation, située dans le cinquième district de cette ville étant l'arrière portion de l'étendue originale acquise par George F. Sturm de L. J. Dutilho et femme, le 29 avril 1856, titre enregistré dans le Bureau des Transferts, Livre 71, folio 92, ayant une largeur d'un arpent et demi, commençant à peu près 2575 pieds de la marque la plus basse du fleuve Mississipi sur 2 500 pieds du centre de la Levée le long des lignes supérieures et inférieures des propriétés de Pace et de Leonhardt, de là s'étendant en profondeur entre les lignes vers le fond à peu près de 5023 pieds des terres de Wm H. Seymour, ou ses représentants, comme il est démontré d'après le plan de Deney & Waddill voyers et ingénieurs civils, daté le 15 mars 1902, enregistré dans les procédures No 13,065 Cour de Circuit des E. U. pour le District Est de la Louisiane, aussi d'après le plan dudit District approuvé par Wm H. Seymour président du Jury de police Paroisse d'Orléans, rive droite, et Charles Uncas Lewis I. C. et voyer le 1er février et le 1er mai 1870, déposé en l'étude de Wm H. Seymour, notaire en cette ville. Ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies et privilèges, là-dessus y appartenant ou en dépendant.

Termes et conditions — Comptant. L'acquéreur devant faire un dépôt 10 0|0 comptant au moment de l'adjudication. Acte de vente pardevant Edwin H. Seymour, notaire, 612 rue Iberville, au frais de l'acquéreur.

Wm H. Seymour, Felix J. Dreyfous avocats

15 oct—15 18 25 — nov 1 15 18 à date

COTTAGE DOUBLE DE CHOIX.

UNE DES PRINCIPALES AVENUES D'ALGER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Mme Margaret Glennon (veuve James Donelly).

No 71,419—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division C.

PAR JACOB A. REINACH — Encanteur—Bureau No 304 rue Baronne—Le JEUDI, 12 novembre 1903, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre issu, daté et signé le 8 octobre 1903, par l'Hon. John St-Paul, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, agissant pour l'Hon Fred. D. King, juge de la Division B, la propriété ci-après décrite sera vendue à l'enchère publique—

Un certain lot ou portion de terre dans le Cinquième District de cette ville, dans l'ilet No 42 borné par les avenues Pacifique et Elmira, les rues Thayer et Peter, ledit ilet numéroté est également désigné par le No 4, par W. T. Thompson, voyer, daté le 7 mars 1849, et est désigné par la lettre D; ledit lot ou portion de terre mesurant trente deux pieds de face à l'avenue Pacifique sur une profondeur de cent neuf pieds huit pouces entre lignes parallèles; ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant.

Termes et Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance, s'il y en a, en un ou en un et deux ans, à l'option de l'acquéreur la portion de crédit de ladite vente devant être représentée par des billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés, portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété, la police d'assurance devant être transférée au porteur des billets, l'acquéreur devant faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication.

L'acte de vente pardevant Edwin H. Seymour, notaire aux frais de l'acquéreur.

11 oct—11 18 25—nov 1 8 à date

Paul & Gurley.

ANNONCE JUDICIAIRE.

JOLI COTTAGE DOUBLE.

Nos 3252-3254 rue St-Thomas.

PAR PAUL & GURLEY—Albert Paul encanteur — Bureau 727 rue Commune—SAMEDI, le 7 novembre 1903, à 11 heures A. M., à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre de l'Honorable John St-Paul, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, daté le 5 octobre 1903 dans l'affaire et pour le compte d'Emma M. Knecht femme défunte de Daniel Jung, [Dossier No 71,654] de ladite Cour, il sera vendu à l'enchère publique—

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St-Thomas, Pleasant, Tchoupitoulas et Toledano. Ledit lot consistant du lot 6 et une partie du lot 3 et mesurant 32 pieds 5 pouces 2 lignes de face à la rue St Thomas, 85 pieds 8 pouces et 1 ligne le plus près de la rue Pleasant, 35 pieds et 3 lignes dans le fond, et 84 pieds 4 lignes sur la ligne la plus près de la rue Toledano. Les améliorations comprenant le cottage double 3252 et 3254 rue St Thomas.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance à un et deux ans en billets garantis par hypothèque, etc., portant 8 0|0 par an d'intérêt, ensemble avec toutes les clauses usuelles de sécurité.

L'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Fred. C. Marx, notaire. L'acquéreur devant déposer 10 0|0 au moment de l'adjudication.

7 oct—7 11 18 25—nov 1 7

E. A. Carrère.

ANNONCE JUDICIAIRE.

MARDI, le 1er décembre 1903, à midi. La Résidence à deux étages, 1923 rue Rousseau, entre les rues Ste Marie et St André.

Succession de William Woolledge

No 59,532—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division B.

PAR E. A. CARRERE, Encanteur—Bureau No 806 rue Perdido, près de la rue Carondelet, MARDI, le 1er décembre 1903, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, dans le premier district de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre issu, daté et signé le 26 octobre 1903, par l'Hon. John St Paul, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, agissant pour l'Hon Fred. D. King, juge de la Division B, maintenant absent en congé dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai de vendre à l'enchère publique la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre situé dans le Quatrième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Rousseau, St André, Ste Marie et St Thomas, (autrefois rue Fulton). Ledit lot étant désigné par le No 3 sur un plan par C. T. Zimpel, député voyer de ville, le 15 avril 1833, et annexé pour référence à un acte pardevant William Christy, le 11 février 1834, lequel dit lot mesurant 31 pieds de face à la rue Rousseau, 28 pieds, 10 pouces et 2 1|2 lignes de largeur dans le fond sur 181 pieds 7 pouces de profondeur sur la ligne de côté le divisant du lot No 2 et 176 pieds 6 pouces sur la ligne le divisant du lot No 4, le tout en mesure américaine. Les améliorations sont connues comme le No 1923 rue Rousseau et comprennent une résidence simple en bois à deux étages couverte en ardoises et retirée de la rue, contenant quelques 6 chambres, hangar, etc.

Termes et conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer les taxes de 1903, en plus et au dessus du prix de la vente. L'acte de vente pardevant J. A. Grasser, notaire, aux frais de l'acquéreur. Un dépôt comptant de 20 0|0 au moment de l'adjudication pour lier la vente. M. D. Dimitry, avocat.

E. A. CARRERE, Encanteur.

1 nov—1 8 15 22 29 30—déc 1

Le "Title & Mortgage Guarantee Co., Ltd",
Bureau 312 Bâtisse Hennen,
Vous assure contre les vices dans les titres de vos propriétés. Titres examinés avec soin. L'examen ne vous coûte rien si le bon n'a pas été émis.
Venez nous Consulter pour Renseignements.
3 sept—3m—mar jeu dim

Rennyson & Rufer.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété du Premier District, Cottages simples de quatre chambres No 641 rue Sud Rocheblave, entre les rues Perdido et Gravier.

Dans l'affaire de la Succession de Mme Peter Paul Navo.

No 71,463—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division A.

PAR RENNYSON & RUFER Encanteurs, A leurs propre Bourse, à l'encoignure des rues Carondelet et Perdido, à midi, MERCREDI, le 25 novembre 1903, en vertu d'un ordre daté et signé le 23 octobre 1903, par l'Hon. T. C. W. Ellis juge de la Division A, de la Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus intitulée il sera vendu à l'enchère publique la propriété ci-après décrite, à savoir

Un certain lot de terre, etc., situé dans le premier district de cette ville dans l'ilet désigné par le numéro municipal 575, borné par les rues Rocheblave, Perdido, Gravier et Dorgenois, désigné par le numéro 12 et mesurant 30 pieds de face à la rue Rocheblave sur la même largeur dans le fond sur les profondeurs suivantes, à savoir: 172 pieds 5 pouces 2 et 2|3 lignes sur le côté vers la rue Perdido et 172 pieds 5 pouces et 3 lignes plus ou moins de profondeur sur l'autre ligne de côté séparant ledit lot du lot No 13.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur, et la balance en un crédit de un et deux ans garanti par hypothèque et les clauses usuelles de sécurité 8 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication. L'acquéreur devant assumer les taxes de 1903, et faire un dépôt comptant de dix pour cent au moment de la vente. L'acte de vente pardevant James J. Woulfe, notaire aux frais des acquéreurs.

I. B. RENNYSON Encanteur

25 oct—25—nov 1 15 22

W. H. Fitzpatrick

ANNONCE JUDICIAIRE.

ATTENTION,

Spéculateurs et Placeurs.

MAISON SIMPLE A DEUX ETAGES.

No 2433 rue Laurel.

Encoignure de la rue Deuxième.

Un Bon Placement de Commerce.

In re Succession de Magdalena Staub (Née Bauer).

No 39,929 — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E.

PAR W. H. FITZPATRICK, Encanteur—Bureau 824 rue Commune — MARDI, le 24 novembre 1903, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu conformément à un ordre de l'Hon. Geo H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, rendu et signé en Cour ouverte le 20 octobre 1903 pour le compte des mineurs Henry et Wilfred Staub:

Un lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, formant l'encoignure nord-ouest des rues Deuxième et Laurel, dans l'ilet borné par les rues Deuxième, Laurel, Première et Constance, désigné par la lettre A sur un devis de E. Pilié, voyer, annexé à un acte de partage passé pardevant feu James Fahey, notaire, le 4 août 1885, et mesurant d'après ledit devis en mesure américaine quarante pieds de face à la rue Laurel sur soixante pieds de profondeur et façade à la rue Deuxième entre lignes parallèles.

Les améliorations consistant en une maison simple à deux étages contenant magasin, 3 chambres, écurie et maison dans le fond, rez-de-chaussée et 6 chambres au premier étage, ce magasin a été pendant bien des années et est maintenant une encoignure commerciale ayant du succès et est louée à un bon locataire à un bon loyer, en conséquence d'un bon placement pour l'acquéreur.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur, la balance s'il y en a en billets garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur sur la propriété vendue, payables en un et deux ans en paiements égaux partiels portant 8 pour cent d'intérêt par an; l'acte devant contenir toutes les clauses usuelles de sécurité. Les billets [illegible] au vendeur, s'il y en a, devant être marqués sur leur face "Propriété des mineurs Staub", l'acquéreur devant assumer et payer pour toutes les taxes pour 1903 de ville et d'Etat, en plus et au dessus de son enchère, l'acquéreur devant faire un dépôt de 10 pour cent au moment de l'adjudication et payer pour l'acte de vente pardevant John Barnes Jr. Esq., notaire.

24 oct—24 25—nov 1 8 15 22 24

Le "Title & Mortgage Guarantee Co., Ltd",
Bureau 312 Bâtisse Hennen
Vous assure contre les vices dans les titres de vos propriétés. Titres examinés avec soin. L'examen ne vous coûte rien si le bon n'a pas été émis.
Venez nous Consulter pour Renseignements.
3 sept—3m—mar jeu dim

Geo. G. Friedrichs.

ANNONCE JUDICIAIRE.

EN vertu d'un ordre à moi adressé par la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dans le procès No 339, successions de H. M. et L. M. Hyams, je vendrai à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, le 17me jour de novembre 1903, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir: La moitié indivis du S. W. 1|4 du N. W. 1|4 de la section 15, comté 3, N. R. 5 E. contenant 20 acres, et située dans la paroisse Avoyelles.

Conditions—Comptant sur les lieux.

GEO. G. FRIEDRICHS Encanteur.

18 oct—18 25—nov 1 8 15 17